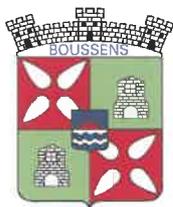


PROCES VERBAL
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FEVRIER 2024



Etaient présents : M. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mme DALLA-ZANNA (proc), MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absente excusée : Mme GRANGE (Proc. Mme DALLA-ZANNA)

M. EVIN a été élu Secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h35.

Le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2024 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATIONS

1° - Financement des travaux du schéma directeur des eaux pluviales

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 08/10/2020 confiant à Réseau 31 via un bureau d'études la réalisation d'un diagnostic sur le territoire communal. Monsieur le Maire présente ensuite les conclusions du schéma directeur et les programmes d'actions et d'entretien ainsi que les engagements que la Commune doit prendre, à savoir :

- Un financement annuel de 30 000€ sur une durée de 50 ans,
- Un ratio de 25% soit 7 500€ engagés chaque année pour les travaux d'entretien,
- Une programmation reprenant les priorités définies par le schéma directeur et qui tiendra compte des urgences non prévues.

Engagements acceptés à l'unanimité des membres présents.

2° - Construction de la Halle. Choix des entreprises

Monsieur le Maire informe l'assemblée des résultats de l'appel d'offres pour les travaux de construction de la halle sur le Pré Commun.

Après analyse des offres, les entreprises retenues sont :

LOT N° 1 – ANTRAS OSSATURE BOIS de SALIES-du-SALAT pour un montant HT de 949 271.99€ HT

LOT N° 2 – Electricité - Entreprise CASSAGNE de ST GAUDENS pour un montant HT de 17 247.94€ HT

Le Conseil Municipal prend acte de la désignation des entreprises à l'unanimité des membres présents.

INFORMATIONS

Régime indemnitaire : proposition de mise à jour soumise à l'avis du Comité Social Territorial

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les services de l'Etat ont émis des observations sur les délibérations mettant en place le Régime Indemnitaire du Personnel. Il est demandé à la Commune d'abroger ces délibérations et de soumettre à l'avis du Comité Social Territorial un nouveau régime indemnitaire portant rectifications demandées par les Services de l'Etat.

Proposition soumise à l'avis du Comité Social Territorial.

Carte Scolaire

Monsieur le Maire présente la carte scolaire pour la rentrée 2024. En principe, il n'y aura pas de suppression de classe pour la rentrée scolaire 2024.

Règlement pour les déchets non collectés par la Communauté de Communes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Marc ROUSSEL, Responsable des services techniques, qui présente ses propositions quant au fonctionnement du ramassage des déchets non collectés par la Communauté de Communes. Le Conseil Municipal valide ce règlement qui sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la Commune prochainement.

Tarifification incitative

Monsieur le Maire informe l'assemblée que quelques foyers n'ont pas encore fait la démarche auprès de la Communauté de Communes pour la tarification incitative. En conséquence, Cœur de Garonne va contacter les foyers concernés qui auront un délai de 15 jours pour se mettre en conformité. A défaut, les foyers en porte-à-porte concernés se verront recevoir une facture rétroactive de 815,52€ par an et les foyers en apport volontaire de 794,33€ par an.

Bilan des festivités de fin d'année 2023

Monsieur le Maire donne le bilan des dépenses réalisées et appelle à la prudence et à la réduction des dépenses pour les années à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 52.

Fait à BOUSSENS, le 16 février 2024

Le Secrétaire de séance,

Franck EVIN



Le Maire,

Christian SANS

